

## Conditions Générales pour les Formations proposées par Hum's

### Préambule :

Des modifications sont possibles sur les formations : le nom des intervenants, des formateurs, les dates et le lieu ne sont pas toujours connus au moment de la publication en ligne du programme de formations.

Un programme détaillé est disponible en ligne sur [www.hums.fr](http://www.hums.fr), mis à jour régulièrement et consultable et téléchargeable par chaque participant avant son entrée en formation.

### Public et pré-requis :

Les formations sont limitées à 15 personnes et s'adressent en priorité aux agriculteurs, agricultrices, aux conjoint(e)s collaborateurs, aides familiaux, toute personne en cours d'installation. Elles peuvent s'ouvrir aux salariés d'exploitations agricoles et tout salarié d'organisme agricole, demandeurs d'emploi, selon des modalités à définir (nous contacter). Lorsque la formation s'adresse à un public particulier ou que des pré-requis sont nécessaires (niveau de formation, conditions particulières), cela est précisé dans le descriptif de la formation.

### Modalités d'inscription :

Les inscriptions se font :

- 1) Par envoi d'un bulletin d'inscription accompagné du règlement
- 2) En ligne, sur le site [www.hums.fr](http://www.hums.fr) en remplissant un formulaire d'inscription, suivi d'un envoi par courrier de :
  - 1) De la copie de l'email envoyé au participant lors de son inscription en ligne
  - 2) Du règlement correspondant au tarif de la formation à l'ordre de Hum's et envoyé par courrier à : Hum's, Service Formations, Le Caussanel, 12 290 Canet de Salars.

Le participant recevra, une dizaine de jours avant le début de la formation, un mail de confirmation avec toutes les informations logistiques concernant la formation (lieu de formation, modalités de restauration, matériel à apporter). Aucune convocation n'est envoyée par courrier sauf si elle est expressément demandée par le stagiaire.

### Modalités et conditions financières :

Voir Articles 3 et 4 du Contrat Simplifié de Formation Professionnelle ci-dessous :

L'inscription à une formation correspond à un engagement moral et financier. La participation à l'ensemble des journées prévues est indispensable. Sauf cas de force majeure, tout abandon en cours de stage ne donne pas lieu au remboursement de la caution (150 euros).

### Horaires :

les horaires habituels des formations sont de 9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h30.

Toutefois, ils peuvent être modifiés en fonction du programme de formation et des contraintes logistiques du formateur et des participants.

### Justificatifs de formation :

une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue de la formation avec le retour du chèque de caution ou une facture acquittée pour la caution encaissée.

**BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT CONTRAT SIMPLIFIÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE** (Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail)

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues par l'article L. 6313-1 du code du travail
2. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation de la formation sont communiqués dans le programme détaillé en ligne sous l'onglet "Programme des formations". Les modalités définitives sont précisées par email à minima une semaine avant le début de la formation. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

### 3. Dispositions financières :

Le montant de la caution d'engagement du stagiaire statut "agriculteur éligible au financement VIVEA" est de 150 euros. À l'inscription, veuillez établir le chèque à l'ordre de Hum's. La prise en charge du stagiaire sans paiement de sa part dépend de son statut et de la régularité de son paiement à son Fonds d'Assurance Formation. La plupart de nos formations bénéficient d'un financement de VIVEA (Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant : les actifs non salariés des entreprises).

Dans le cas où le participant n'est pas à jour de sa contribution formation au fonds VIVEA, le montant à régler est de 195€/jour si le stagiaire est agriculteur, et pour les autres statuts, le montant à régler est de 285 euros TTC/jour. La participation ne comprend les frais de repas et les supports de formation (sauf contre-indication). Elle ne comprend pas les frais de déplacement ou d'hébergement qui sont à la charge du participant.

### 4. Interruption du stage :

en cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation, ou abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure, la totalité de la participation financière ou du chèque de caution est retenue. En cas de force majeure, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'annulation du fait de Hum's, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais et le chèque de caution est retourné.

### 5. Délai de rétractation :

À compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

### 6. Clause particulière :

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation notamment si le nombre de participants est insuffisant.

### 7. Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Rodez sera seul compétent pour régler le litige.

### Pour nous contacter :

Tél : 06 74 45 71 93 - Courriel : [contact@hums.fr](mailto:contact@hums.fr)